

Digitalisation : le piège du solutionnisme

Édito __ Par Ali Moutaib

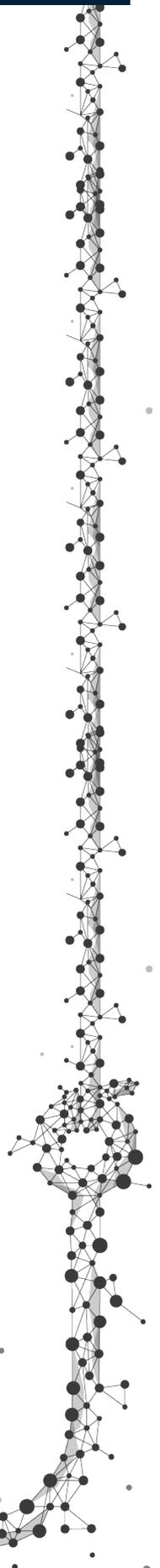
Elle est sur toutes les lèvres... Depuis la crise sanitaire du Covid-19, la digitalisation a pris un élan considérable et son utilité dans les plans de continuité d'activité des entreprises devient incontestable. Toutefois, cette avancée nécessaire ne doit pas nous emmener dans le piège du solutionnisme.

En effet, le chercheur et essayiste biélorusso-américain Evgeny Morozov définit le « solutionnisme » comme une idéologie qui transforme systématiquement toutes les situations sociales complexes, soit en de simples questions résolubles par des solutions calculables, soit en des processus intelligibles et évidents facilement optimisés¹. Dans le même ordre d'idée, nous voyons l'arrivée d'une vague de discours prônant la digitalisation comme une solution miracle à toutes les problématiques de gouvernance (à la lutte contre la corruption, au productivisme, à l'optimisation du temps de travail, etc.). Nous trouvons, dès lors, dans la digitalisation le support à une organisation du travail empreinte de taylorisme et de fordisme des temps modernes. Ainsi, la digitalisation devient la pendante d'une solution absolue à chaque problème humain, que ce soit politique ou social.

Or, nous ne pouvons occulter le rôle de l'Homme et son intelligence, ses réflexions, ses doutes et ses erreurs, face à une machine qui manipule les données de manière automatisée et qui vit dans un tout numérique sans scrupule. En prenant l'exemple de l'enseignement, nous apercevons que l'e-learning n'a pas et ne peut aucunement résoudre les problèmes structurels de notre système éducatif. L'enseignement à distance représente certes une alternative dans les circonstances exceptionnelles du Covid-19 que vit le monde entier mais cette digitalisation de l'enseignement n'est pas une réponse aux enjeux et maux qui affligent tout système éducatif. D'un autre côté, le télétravail qui est vanté comme source d'épanouissement, dispose aussi de certaines contraintes au premier rang desquelles figure l'enjeu de l'articulation vie personnelle et vie professionnelle, sans oublier les interactions sociales qui demeurent le parent pauvre du télétravail.

Finalement, la réponse aux multiples enjeux politiques et sociétaux n'est ni brusque et immédiate, ni systématiquement digitale. Elle est stratégique et transversale. Nous devons nous doter d'une stratégie, d'une réflexion capable de prendre en considération les paramètres culturels, sociaux ou politiques de la question, d'une culture de l'erreur « apprenante » et surtout de l'innovation. Les évolutions de l'ère numérique, elles, nécessitent des ajustements de nos habitus et nos schémas de pensée d'une manière générale. L'essentiel n'est pas de fuir la digitalisation, ni même de ralentir sa progression mais de s'en approprier l'usage et de la soumettre à des débats et des réflexions critiques.

¹ Evgeny MOROZOV, To Save Everything Click Here: The Folly of Technological Solutionism, New York, Public Affairs, 2013, 432 p.



FEUILLETON DE L'ACTUALITE

Par Mohammed Amine Diouri

- 
- 04 mai** ● **Italie**
Début d'un déconfinement progressif en Italie.
 - 07 mai** ● **Israël**
Le parlement israélien approuve l'accord entre Netanyahu et Gantz.
 - 07 mai** ● **Irak**
Après six mois de crise politique, l'Irak se dote d'un nouveau gouvernement.
 - 10 mai** ● **Chine**
Annonce du confinement de la ville de Shulan après l'apparition d'un foyer infectieux.
 - 10 mai** ● **Chine**
Annonce de nouveaux cas locaux à Wuhan en Chine.
 - 11 mai** ● **Corée du Sud**
Fermeture une seconde fois des restaurants et bars en Corée du Sud.
 - 12 mai** ● **Algérie**
Prolongation de 15 jours du confinement en Algérie.
 - 13 mai** ● **Royaume Uni**
Assouplissement des règles du confinement dans le Royaume Uni.
 - 13 mai** ● **Tunisie**
La Tunisie annonce n'avoir détecté aucun cas de Covid-19 sur son territoire.
 - 13 mai** ● **Israël**
Visite de Mike Pompeo en Israël.
 - 14 mai** ● **International**
Démission du directeur de l'Organisation mondiale du commerce Roberto Azevedo.
 - 15 mai** ● **États-Unis**
Nomination par le président Trump du scientifique Moncef Slaoui à la tête de l'opération « Wrap Speed ».

17 mai

Israël

Le parlement israélien approuve le nouveau gouvernement.

21 mai

Algérie

Port du masque obligatoire en Algérie.

21 mai

Irak

Reprise des manifestations populaires sur la place Tahrir en Irak.

21 mai

International

5 millions de cas de Covid-19 ont été enregistrés dans le monde.

22 mai

International

L'OMS déclare l'Amérique latine comme nouveau foyer de la pandémie.

23 mai

Chine

La Chine n'a enregistré aucun cas de Covid-19.

24 mai

Union européenne

La commission européenne valide un plan de relance de 750 milliards d'euros.

27 mai

États-Unis

Les États-Unis dépassent la barrière des 100000 morts liés au Covid-19.

28 mai

Chine

Adoption au parlement chinois de la loi sur la « sécurité nationale » à Hong Kong.

29 mai

États-Unis

Le locataire de la maison blanche met fin à la relation entre les États-Unis et l'OMS.

30 mai

États-Unis

SpaceX lance avec succès le premier vol spatial habité réalisé par une société privée.

31 mai

États-Unis

Déploiement de la garde nationale aux États-Unis suite aux manifestations relatives à la mort d'un afro-américain lors de son arrestation brutale par les forces de la police.

02 juin

Brésil

Levée progressive du confinement au Brésil, le pays a enregistré 30000 morts.

Pandémie du Coronavirus, vers une crise alimentaire mondiale ?

Par Mohammed Amine Diouri

Depuis le début de l'actuelle pandémie du Covid-19, plusieurs voix se sont élevées afin d'alerter le monde sur le fait que celle-ci pourrait engendrer dans son sillage une crise alimentaire sur un plan global. En effet, de grandes organisations mondiales telles que : l'OMS, la FAO ou encore l'OMC ont toutes mis en exergue le risque de l'avènement d'une crise alimentaire grave. Certes, au niveau mondial seulement 10% des aliments produits sont échangés sur les marchés internationaux ; néanmoins, ces 10% sont vitaux pour la sécurité alimentaire de plusieurs pays. Les réactions alarmées de plusieurs grands producteurs agricoles mondiaux ainsi que la mise en confinement de près de la moitié de la population mondiale, ont causé d'importantes perturbations au niveau des chaînes d'approvisionnement de nombreuses denrées alimentaires vitales.



Soudaine envolée de la demande mondiale et réactions des pays producteurs :

Face à la montée fulgurante de la demande mondiale et alarmés par le risque de ne pas pouvoir assurer leurs propres sécurités alimentaires, plusieurs grands producteurs mondiaux de denrées agricoles essentielles ont mis en place des restrictions sur leurs exportations. A leur tête se trouve la Russie, premier exportateur mondial de blé qui, (après avoir dépassé son quota de 7 millions de tonnes mis en place début avril), a suspendu jusqu'au 1er juillet ses exportations de : blé, orge, maïs et seigle. D'autres pays comme le Vietnam le Kazakhstan ont aussi eu pour réaction de limiter leurs exportations agricoles. D'un autre côté, les chaînes d'approvisionnement risquent aussi d'être impactées en amont par les mesures limitant les déplacements des travailleurs saisonniers. Les pays qui risquent d'être impactés par une telle situation sont les pays importateurs de denrées alimentaires essentielles (blé, riz, etc.). Ces derniers sont majoritairement situés en Afrique, Amérique latine et en Asie. Certains pays de l'Afrique de l'est et de l'Asie ont été touchés au préalable par des vagues de sauterelles ayant gravement nui aux récoltes agricoles fragilisant ainsi d'autant plus leurs sécurités alimentaires.

Quid du Maroc :

Malgré son statut de pays agricole, le royaume du Maroc (à l'image de plusieurs autres pays) n'est pas immunisé face à cette menace. Actuellement, les stocks de blé du royaume s'élève à 3 millions de tonnes ; ces derniers sont au plus bas depuis 2013/14. En effet, la saison agricole

2019/2020 a été caractérisée par une mauvaise pluviométrie. La production annuelle a été de 2,1 millions de tonnes de blé tendre (contre 5,6 en 2015/2016) et de 0,8 millions de tonnes de blé dur (contre 2,4 en 2015/2016). Par ailleurs, le Maroc étant un pays qui atteint sa sécurité alimentaire (principalement le blé) à travers les marchés mondiaux, le risque de pénurie se pose en cas de rupture des chaînes d'approvisionnement ou encore dans le cas d'envolée des prix des denrées alimentaires telle que celle constatée en 2011 en raison de la spéculation excessive sur les marchés financiers. Dans le même sens, lors de ces dernières années, le royaume a fait le choix ambitieux de miser sur d'autres cultures offrant plus de valeur ajoutée à l'exportation ; cependant, cela fait planer un risque sur sa sécurité alimentaire. Une note confidentielle d'« Agritel » a estimé que « Le marché local va rapidement manquer de blé tendre pour la minoterie industrielle »¹. Afin d'éviter tout risque de pénurie, le gouvernement marocain a décidé dès le 1er avril de suspendre les droits de douanes sur les importations de blé, de lentilles, des pois chiches, des fèves et des haricots secs.

L'actuelle pandémie est aussi synonyme d'opportunités, celles-ci pourraient pousser davantage de pays à travers le monde à vouloir produire localement une grande partie des denrées agricoles essentielles pour leurs populations. Le Maroc pourrait ainsi jouer un rôle d'avant-garde dans ce processus. En effet, grâce à ses réserves en phosphate et à son expertise dans le domaine vital des engrais, le royaume pourrait contribuer à mener à bien les révolutions vertes nécessaires dans plusieurs régions de la planète, à l'image de l'accompagnement de l'Inde dans la réussite de sa révolution verte, lui permettant de nos jours de répondre en grande partie aux besoins de sa population grandissante. Ces révolutions vertes sont déterminantes afin de permettre à davantage de pays de réduire leurs dépendances vis-à-vis des pays exportateurs de produits agricoles.

En somme, à la lumière des éléments précédents, si une crise alimentaire mondiale devait malheureusement se produire, celle-ci serait la conséquence de rupture des chaînes d'approvisionnement ou des comportements d'États voulant se préserver en bloquant leurs exportations ou encore en s'approvisionnant excessivement sur les marchés mondiaux. La crise ne sera certainement donc pas causée par un manque de production à un niveau international. En effet, le département de l'agriculture américain a annoncé que les stocks de riz mondiaux ont atteint un niveau record de 180 millions de tonnes. Toutefois, les conséquences socio-économiques négatives de la pandémie vont sans doute élargir les rangs de la pauvreté dans les zones du globe les plus vulnérables, faisant ainsi planer le spectre de l'augmentation des pourcentages de la population mondiale souffrant de malnutrition faute de pouvoir se procurer suffisamment d'aliments nutritifs.

¹ <https://www.france24.com/fr/20200416-bl%C3%A9-riz-ma%C3%AFs-le-covid-19-accentue-les-tensions-sur-le-march%C3%A9-des-c%C3%A9r%C3%A9ales>



La reprise post-Covid du tourisme : une énigme qui attend un déchiffrement

Par Habiba El Mazouni

Le secteur touristique occupe une place de choix dans l'économie marocaine ; bon an mal an, il représente de 7% à 10% du PIB national. Considéré comme une « importante industrie », le tourisme représente également une source génératrice de devises, crée des emplois et génère des effets multiplicateurs sur le reste des secteurs de l'économie. Toutefois, le secteur est aujourd'hui à l'arrêt, terrassé par la crise sanitaire du Covid-19. La Confédération nationale du tourisme (CNT) estime, à cet effet, que l'impact de la pandémie serait de 33 milliards de dirhams de pertes, de 500.000 emplois perdus et de 8.500 entreprises menacées. La question qui se pose ainsi est de savoir comment réactiver le secteur touristique durant la période post-confinement.

D'une part, des dispositions ont été mises en place afin d'anticiper et d'atténuer les répercussions socio-économiques de la crise, à savoir la mise en place du comité de veille économique (CVE) en mars dernier. Un benchmark est réalisé et régulièrement renouvelé pour comparer et analyser les mesures mises en place à l'international, ce, pour sauver le tourisme et le préparer à la relance. Les entreprises touchées par la crise bénéficient de la série de mesures mises en place par le CVE (Fonds Covid-19, report des échéances fiscales et bancaires, etc.). En outre, avec l'adoption du projet de loi 20.30, les prestataires de services touristiques ont été épargnés du remboursement des services annulés à cause du Covid-19, remplaçant ces derniers par d'autres similaires sans modification du tarif. En parallèle, plusieurs initiatives ont été mises en place à l'instar de la campagne « 3lamantlakaw » lancée par l'Office National Marocain du Tourisme pour accompagner le tourisme national. De plus, plusieurs initiatives individuelles ont fleuri telles que la campagne solidaire Covid-19 « 1000 Artists » qui vient en aide à un artisan(e) en arrêt d'activité, ce grâce au cumul des plus-values générées par la vente aux enchères des articles de l'artisanat marocain. Les initiatives sont certes multiples mais il n'existe pas encore une stratégie de relance post-confinement à proprement parler, susceptible de donner une visibilité sur un secteur étouffé par l'incertitude.

D'autre part, pour assurer une reprise d'activité graduelle et progressive, la direction de la réglementation du ministère du Tourisme a mis en place un recueil de recommandations qui liste les principales mesures d'hygiène et de sécurité que les opérateurs touristiques devront mettre en œuvre. Un appel d'offres a été lancé également pour la mise en place d'un manuel sanitaire.

Finalement, les débats portent désormais sur plusieurs scénarios de relance du secteur où le tourisme interne et local occupe une place essentielle en tant qu'alternative immanquable durant la période post-confinement. Ainsi, il serait judicieux de ne plus penser le tourisme domestique comme solution provisoire ou bouée de sauvetage d'une crise touristique internationale mais en tant que priorité, en concevant un modèle touristique interne et en réorientant nos efforts vers une stratégie performante de marketing territorial.





QUESTION DU MOIS

Par Habiba El Mazouni

L'OSINT



Qu'est-ce que l'OSINT ?

OSINT, « Open Source Intelligence » ou « renseignements de sources ouvertes », est l'ensemble des techniques de recherche moyennant des sources publiquement accessibles. Autrement dit, l'OSINT est, comme le rappelle Michael Bazzell¹, une méthodologie de renseignement qui repose sur la collecte, l'analyse et l'exploitation des informations librement accessibles.

D'où viennent les informations ?

Les sources de l'information collectée et analysée sont diverses et variées. Nous notons notamment les médias (journaux, radio, télévision...), Internet (réseaux sociaux, forums, blogs...), les données publiques gouvernementales (statistiques, budgets, annuaires...), les publications scientifiques et professionnelles (livres blancs, thèses, mémoires, comptes rendus de conférences...), les données commerciales et la littérature grise (rapports techniques, newsletters, brevets...).

Quelles finalités pour l'OSINT ?

Utilisée d'abord par les services de renseignements, la pratique de l'OSINT s'est étendue ensuite aux spécialistes de l'intelligence économique, en particulier de la due diligence², puis aux journalistes et aux organisations de défense des droits humains afin de consolider et appuyer leurs enquêtes (en authentifiant certaines exactions et en dénonçant des campagnes de Fake news, entre autres).

D'une part, l'OSINT sert à rechercher toute information stratégique susceptible d'aider les décideurs à se positionner favorablement au regard de leurs différents enjeux. D'autre part, l'OSINT permet de surveiller et d'analyser les risques liés à la sécurité et à la réputation de tout un chacun et d'accroître sa protection numérique face aux menaces d'usurpation d'identité ou de tout type d'arnaque.

Quelle est la différence entre SOCMINT et OSINT ?

Le SOCMINT ou « Social Media Intelligence » fait partie de l'OSINT. Il s'agit d'une méthode qui se cantonne aux réseaux et médias sociaux. En effet, le SOCMINT permet aux entreprises de surveiller les différentes plateformes et réactions sur les médias sociaux, de réagir aux différents signaux identifiés et de déduire des tendances et des analyses qui aident à la prise de décision.

Quelques ressources pour aller plus loin sur le sujet

<https://www.openfacto.fr/>
<https://www.forensic-architecture.org/>
<https://www.bellingcat.com/>
<https://www.osint-fr.net/>

¹ Michael Bazzell est l'auteur de l'ouvrage « Open Source Intelligence Techniques: Resources for Searching and Analyzing Online Information ».

² Voir la Lettre HA du mois de novembre 2019.

« Le dynamisme économique est avant tout tributaire de la confiance, et celle-ci ne peut être garantie qu'à travers un modèle de gouvernance publique efficace »

La relance économique constitue aujourd'hui une préoccupation grandissante de par le monde. Ceci implique une réflexion sur un nouveau modèle de gestion des finances publiques et de la gouvernance. Comment, à votre avis, peut-on gérer avec intelligence et utilité les dépenses publiques ?

La rationalité des dépenses publiques constitue un défi majeur de l'administration publique, à la lumière de la nouvelle Loi Organique des Finances (LOF) qui régleme l'efficacité de la dépense publique, à travers bon nombre de dispositions qui ciblent la performance de l'action publique et la pertinence de la dépense.

En effet, la généralisation de l'établissement des Projets de Performance (PDP) au sein des administrations et institutions publiques est une occasion propice pour la refonte de la gestion des finances publiques, puisqu'il s'agit avant tout de prévisions financières spécifiques à chaque entité publique relevant d'une administration donnée, permettant de décortiquer les budgets de recettes et de dépenses pour une année budgétaire ainsi qu'une période triennal (projections à court et moyen terme), ce qui induit à un véritable exercice de contrôle de gestion puisqu'il est question d'établir des indicateurs de mesure de la performance budgétaire engageant chaque administration et institution sur l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs stratégiques et opérationnels.

Encore mieux, le Rapport de Performance (RDP), qui équivaut « Contrôle Budgétaire », est un instrument de reddition des comptes qui procure aux autorités de contrôle et de gouvernance l'habilitation d'évaluer les actions publiques entreprises par chaque administration ou institution. Ainsi, il s'agit de mesurer la performance des actions déclinées, en analysant les écarts entre prévisions et réalisations et en surveillant l'évolution des indicateurs établies. Ainsi, l'explication des variances est devenue un impératif de gouvernance et les contres performances doivent être justifiées par l'entité concernée. En effet, les indicateurs de performance sont corrélés à des objectifs, ce qui permet d'évaluer l'efficacité de l'action publique réalisée et les moyens financiers alloués.

En outre, les plafonnements des reports des crédits budgétaires, la fongibilité asymétrique des dépenses de personnel, la segmentation claire des dépenses par type (fonctionnement, investissement...) et nature de crédits (paiements ou engagements) permettraient de mieux rationaliser la dépense publique. Par conséquent, l'engagement et l'implication des gestionnaires publics dans le pilotage de la performance, et le changement des mentalités bureaucratiques de certains dirigeants publics, restent primordiales pour la modernisation du secteur public. Néanmoins, l'exercice de pilotage de la performance doit s'exercer aussi au niveau des recettes publiques et avec la même logique. In fine, ce sont les recettes publiques qui financent les dépenses ordinaires de l'Etat.

De ce fait, la réforme de l'administration demeure un instrument efficace de la relance économique. Selon moi, il s'agit d'un pilier majeur du nouveau modèle de développement, susceptible de mettre le Maroc sur les rails des Pays Emergents. En effet, une gestion publique efficace permettrait de hausser la qualité du service public, ce qui devrait améliorer le climat des affaires et renforcera la confiance du citoyen en les institutions. Le dynamisme économique est avant tout tributaire de la confiance, et celle-ci ne peut être garantie qu'à travers un modèle de



YOUSSEF GUERRAOUI FILALI

**Directeur du Centre Marocain Pour
la Gouvernance et le Management**

gouvernance publique efficace, qui est bâti sur la rationalité de l'action, le ciblage et la priorisation des dépenses publiques, ainsi que l'efficacité de collecte des recettes et de consolidation des ressources nécessaires au financement de l'économie.

Par conséquent, la rationalisation des dépenses publiques permettra à l'exécutif de disposer d'une marge de manœuvre importante à redéployer, afin de venir en aide aux secteurs les plus touchés par la crise sanitaire du Coronavirus. De ce fait, l'élimination des dépenses inutiles et du gaspillage restent nécessaires pour le redéploiement des crédits budgétaires, en vue de subventionner les secteurs économiques en difficulté.

En outre, l'innovation fiscale peut constituer un moyen efficace de relance économique, d'où la nécessité d'alléger la pression fiscale sur les secteurs impactés par la crise liée au Covid_19, en créant en parallèle des impôts de solidarité destinés aux entreprises de grande taille. Aussi, il est question de surtaxer certains produits de luxe qui sont utilisés par la population aisée.

Dans le même ordre d'idées, c'est le moment convenable pour créer un impôt sur fortune dans l'optique de collecter des fonds d'entraide à imputer à un compte spécial dédié au soutien des petits commerçants et auto-entrepreneurs. S'agissant des TPME (très petites, petites et moyennes entreprises), les exonérations et abattements d'impôts permettraient d'alléger leurs trésoreries, déjà en difficulté depuis l'adoption par le Gouvernement du décret portant sur l'état d'urgence sanitaire.

En revanche, la réactivation des investissements publics demeure un moyen efficace de relance de l'économie. Par conséquent, la commande publique en la matière doit être orientée vers le tissu économique marocain, en l'occurrence les TPE (Très Petites Entreprises) et PME (Petites et Moyennes Entreprises) marocaines. Les entreprises et établissements publics (EEP) sont largement concernés par cette action ; de ce fait, il va falloir adapter les cahiers de charges et cahiers de prescriptions spéciales (CPS) aux tailles des TPME en vue de leur permettre d'accéder à ces carnets de commande, et par conséquent de faire fructifier leurs chiffres d'affaires voire valeurs ajoutées.



Les mesures de soutien mises en place pour faire face aux répercussions de la crise sanitaire ont entraîné l'augmentation de la dépense publique. Ainsi, le recours à une loi de finances rectificative (LFR) est jugé nécessaire pour adapter la Loi de Finances Initiale (LFI) aux nouvelles données causées par le Covid-19. Comment, le projet de LFR devrait dynamiser l'économie nationale en général et soutenir le tissu entrepreneurial en particulier ?

En effet, la Loi de Finances Rectificative (LFR) permettrait d'adapter la Loi de Finances Initiale (LFI) aux nouvelles données causées par le Covid_19, et ce afin de donner à l'Etat et au Gouvernement les moyens et l'habilitation pour le soutien sectoriel des activités en souffrance et la redynamisation économique. Cependant, l'objectif devrait être de corriger à la baisse des dépenses de fonctionnement de l'Administration, pour disposer de marges de manœuvres à orienter vers le soutien du tissu économique marocain.

Son adoption par le Parlement devrait avoir lieu d'ici fin Juin 2020. Ainsi, la modification des dispositions de la LFI doit prendre en considération l'évolution de la conjoncture économique et financière mondiale, notamment la baisse remarquable du prix de baril et le recul significatif de la demande extérieure. Encore mieux, la prise en compte des circonstances économiques nationales marquées par l'arrêt quasiment total des activités tout au long de la période du confinement.

Cependant, ladite LFR devrait donner un nouvel élan aux entreprises économiques du Pays. Sur le plan fiscal, des abattements et des exonérations sont très attendus par les entrepreneurs marocains en vue d'alléger la pression sur leurs trésoreries fortement touchées par la crise sanitaire du Coronavirus. En plus, certains secteurs espèrent bénéficier de subventions de l'Etat pour parvenir à relancer leurs activités. De ce fait, la LFR doit contenir une batterie de mesures pour le soutien économique et financier du tissu entrepreneurial.

Si une nouvelle population de vulnérables, estimée à 10 millions d'habitants et composée essentiellement de personnes ayant perdu leurs emplois en marge de ladite crise, apparaît dès le démarrage du déconfinement, leur réinsertion en marché d'emploi nécessiterait un plan d'embauche spécial, voire budgétivore, à programmer dans le cadre de la LFR. De ce fait, une reconfiguration budgétaire des postes d'emploi, publics et économiques, reste incontournable pour la redynamisation des secteurs et le réemploi des travailleurs et chercheurs actifs. Dans cette perspective, il va falloir ramener le taux de chômage à son niveau initial en décembre (aux alentours de 9% à l'échelle nationale), puisque les estimations sont à 16% d'ici la fin de l'année, si rien n'est fait.

Quelles leçons économiques devons-nous tirer de la pandémie Covid-19 ?

En effet, la plus grande leçon à tirer est l'accélération de la transformation digitale. Plusieurs entreprises et entités publiques se sont vues confrontées à de multiples défis d'automatisation et de numérisation de leurs services et offres clientèles, puisqu'elles fonctionnaient de manière classique et matérielle, ce qui élevait les risques de contamination. En plus, la transformation digitale permet de se procurer un avantage concurrentiel important, lié à l'amélioration de la qualité du service (Dématérialisation, rapidité de traitement, suivi automatisé, pilotage de la commande...), et par conséquent cela favorise la satisfaction de la clientèle et la fidélisation des acheteurs ou usagers.

D'autre part, la valorisation du facteur humain constitue une autre leçon importante à tirer de cette crise sanitaire. L'économie sans humain ne vaut rien du tout, ce qui induit à repenser le mode et la qualité de vie des citoyennes et citoyens. Ainsi, la mise à niveau des secteurs sociaux vitaux (santé, éducation, emploi, habitat...), axés sur le capital humain, est indispensable pour le progrès économique de la nation. On peut absorber un choc économique mais pas une catastrophe humaine.

Dans cet ordre d'idées, la couverture sociale est une autre leçon à tirer de la pandémie. Il est temps de généraliser la couverture en termes de prévoyances, de cotisations de retraite et de pertes d'emploi, et de mutuelle sociale et couverture sanitaire, d'une part, afin d'intégrer l'économie informelle dans le circuit et, d'autre part, pour la préservation des droits des travailleurs et ouvriers. Cependant, les entreprises nationales doivent déclarer l'ensemble de leurs employés, mais en parallèle il va falloir mettre en place un système social étatique encourageant les entreprises à la généralisation de la couverture.



Prochains événements



WEBINAIRE – 17/06/2020

Logistique en Afrique : Défis et opportunités en temps de COVID, organisé par Atuge.



WEBINAIRE – 18/06/2020

Africa and Covid-19; Sustaining Financial Market Development, organisé par Policy Center for the New South



info@hadvisors.net



+212 537 73 45 13